

FINANCIERE D'AUTHUIT  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 000 Euros  
81 rue Vieille du Temple – 75003 PARIS  
RCS PARIS 432 234 979

## Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt novembre,

A 11 heures,

Les associés de la Société Financière d'Authuit, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 € divisé en 1 000 000 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 81 rue Vieille du Temple – 75003 Paris, sur convocation du Président conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Monsieur Alain Salzman préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les associés présents réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux règles de majorité et de quorum prévues aux statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

- Nomination en tant que directrice générale : Madame Anne DENAYROU épouse SALZMAN
- Pouvoir en vue des formalités,

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que Directrice générale de la société Financière d'Authuit Madame Anne DENAYROU épouse SALZMAN.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

h

## Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président  
Alain SALZMAN

